

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS N°: 01
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le samedi 23 janvier à 16h00, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 18 janvier 2021, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie sous la présidence de Clotilde CORRENOZ, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7

PRÉSENTS : 5

Marcel BOS, Clotilde CORRENOZ, Stéphane GIRARD, Maurice NICOLUSSI-CASTELLAN, Stéphane VIEUX

ABSENTS : 2

Didier COMELLA, Patrick HUSTACHE

POUVOIRS : 0

Stéphane VIEUX a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Aménagement Forêt communale d'Oulles-en-Oisans – période 2021 - 2042

Madame la Maire indique au Conseil municipal qu'il est invité à se prononcer sur le projet de révision de l'aménagement de la Forêt communale d'Oulles-en-Oisans établi par l'Office national des forêts (ONF) en vertu des dispositions de l'article L212-3 du Code forestier. Elle expose les grandes lignes de ce projet qui comprend :

- un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- la définition des objectifs assignés à cette forêt,
- un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur la durée de l'aménagement.

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

approuve la révision de l'aménagement de la Forêt communale et le programme d'actions associé,

demande aux services de l'État l'application du 2° de l'article L122-7 du Code forestier pour cet aménagement, au titre de la législation propre à Natura 2000.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,

